



Publif@rum 11, 2010

Autour de la définition

Jacques-Philippe SAINT-GERAND

De la définition lexicographique en contexte encyclopédique : le cas du Grand Dictionnaire Universel du XIXe siècle de Pierre Larousse

Nota

Il contenuto di questo sito è regolato dalla legge italiana in materia di proprietà intellettuale ed è di proprietà esclusiva dell'editore.

Le opere presenti su questo sito possono essere consultate e riprodotte su carta o su supporto digitale, a condizione che siano strettamente riservate per l'utilizzo a fini personali, scientifici o didattici a esclusione di qualsiasi funzione commerciale. La riproduzione deve necessariamente menzionare l'editore, il nome della rivista, l'autore e il documento di riferimento.

Qualsiasi altra riproduzione è vietata senza previa autorizzazione dell'editore, tranne nei casi previsti dalla legislazione in vigore in Italia.

Farum.it

Farum è un gruppo di ricerca dell'Università di Genova

Pour citer cet article :

Jacques-Philippe SAINT-GERAND, *De la définition lexicographique en contexte encyclopédique : le cas du Grand Dictionnaire Universel du XIXe siècle de Pierre Larousse*, Autour de la définition, Publifarum, n. 11, pubblicato il 2010, consultato il 22/05/2019, url: http://publifarum.farum.it/ezone_pdf.php?id=153

Editore Publifarum (Dipartimento di Lingue e Culture Moderne - Università di Genova)

<http://www.farum.it/publifarum/>

<http://www.farum.it>

Documento accessibile in rete su:

http://www.farum.it/publifarum/ezone_articles.php?art_id=153

Document généré automatiquement le 22/05/2019.

De la définition lexicographique en contexte encyclopédique : le cas du Grand Dictionnaire Universel du XIXe siècle de Pierre Larousse

Jacques-Philippe SAINT-GERAND

Table

MORPHOLOGIE

SEMIOTIQUE

CONCLUSION

Le programme et l'ambition que Larousse se donne pour son oeuvre maitresse, le *Grand Dictionnaire Universel du XIXe siècle* (15 volumes et deux *Suppléments*, 1863 – 1880), est de faire converger et d'articuler en un seul ouvrage trois perspectives :

- une approche linguistique : définition du vocable par sa position à l'intérieur de l'ensemble du lexique français, histoire, épithètes, antonymes, synonymes, homonymes, prononciation, phraséologie, etc.
- une approche terminologique recouvrant l'ensemble contemporain des sciences, des techniques et des arts : assignation de valeurs sémantiques particulières, définition de marqueurs de domaines, etc., toutes procédures permettant de définir des aires de répartition des formes de discours, indicatrices de la dimension sociale de la variation linguistique qu'exprime un langage technique ou fortement imprégné de particularismes sociaux.
- une approche encyclopédique, essentiellement nominale pour la forme et réaliste dans son contenu, qui expose les données et les faits avec un style personnel, dans un discours souvent polémique accentuant les contenus idéologiques, et qui a fréquemment recours aux vertus phatiques et illustratives des anecdotes ou des allusions personnelles.

C'est ce mélange qui fait du GDU une oeuvre unique, tellement représentative des tensions, des crispations idéologiques et conceptuelles, et des contradictions de toutes sortes du XIXe siècle.

Alors que les perspectives linguistique et terminologique sont placées sous le signe de la rigueur et de l'objectivité, la perspective encyclopédique du GDU laisse donc libre cours à l'imaginaire du lexicographe, à ses engagements et à ceux de ses collaborateurs. Mais, de cette disparité consciemment établie, il ne s'agit pas de tirer la conclusion que le lexicographe est inférieur à l'encyclopédiste : le discours définitionnel du dictionnaire les solidarise, et c'est celui-ci seul que nous connaissons aujourd'hui à la pointe extrême d'une floraison d'ouvrages revendiquant le même intitulé *universel* mais n'affichant pas ? loin de là ? toutes ses qualités d'information explicite et implicite, de provocation, de stimulation incessante du procès de la connaissance.

Si donc — le sens polémique en plus — le GDU peut revendiquer légitimement l'épithète d'*universel* dans la lointaine filiation de Furetière, c'est parce qu'il reflète lui aussi, à sa manière, les contradictions de son époque, parce qu'il montre le savoir rationnel se dégageant des discours hérités, des conversations, des lieux communs, parce qu'en un mot son discours dynamise constamment l'organisation statique de la connaissance et dénonce l'utopie d'un encyclopédisme total dans le temps même où, à la lumière d'une critique constamment en éveil, il en construit une représentation globale. Larousse, se plaçant encore sous le magistère montaignien, revendique à juste titre de maintenir son oeuvre à la hauteur des exigences d'un public qu'il convient d'instruire et non de mépriser : «Ceci est un livre de bonne foi»... Sous l'entrée Libre, en tant qu'adjectif, on lira par exemple un développement conséquent consacré à la Libre pensée et aux Libres penseurs, en revanche, à l'exception des neufs mots suffisant à définir Anticlérical, et contre toute attente, on ne trouvera pas dans le GDU de fulminantes diatribes étayées de citations, d'exemples et d'anecdotes aux articles Cléricalisme ou Anticléricalisme... puisque ce dernier même n'existe pas! En revanche c'est à l'entrée consacrée à l'adjectif Clérical, qu'il faut chercher ces développements toujours surprenants par leur alacrité, et leur verdeur critique. La remarque métalexographique formelle n'est

pas ici indifférente: c'est bien sous l'espèce de l'épithète et non de la substance que l'objet est en l'occurrence saisi et représenté en langage.

Ainsi conçu, défini, organisé et réalisé, le *Grand Dictionnaire Universel du XIXe siècle* parangonne parmi les plus grands monuments de la lexicographie universelle, tous types confondus ; parmi tous ces ouvrages qui visent à décrire exhaustivement le monde en en quadrillant par les mots et les phrases les différents secteurs, les multiples cantons, les diverses représentations. Le regard rétrospectif des lecteurs d'aujourd'hui, toujours plus nombreux et passionnés, ne manque d'ailleurs pas d'accentuer ce qui assure à ce document ses qualités prismatiques de réflecteur idéologique conditionnant la possibilité d'une analyse spectrale de ce passé culturel, politique, artistique, scientifique, religieux, philosophique, idéologique, qui constitue notre patrimoine culturel. A cet égard, le GDU réunit en un ensemble unique et irremplaçable des données factuelles et des méta-données axiologiques dont il est impossible de démêler les implications hors une connaissance précise de la sémiotique sociale du XIXe siècle, de celle — plus spécifique — de ses dictionnaires, et une juste appréciation du dessein propédeutique, éducatif et philosophique de Pierre Larousse.

En effet, à côté du contenu directement informatif des notices, qui redonnent vie à des personnages oubliés, et à des faits égarés dans les labyrinthes de l'histoire politique, mais aussi à des notions enfouies dans les replis de la vie religieuse, artistique, culturelle, le contenu latéral ou indirect, qui permet de saisir dans une formulation les traces d'un jugement d'époque sur tel ou tel fait, tel personnage ou tel événement, retient constamment l'attention des lecteurs que nous sommes. Ainsi conçues, les définitions préservent leur capacité à surprendre et à informer. L'horizon de rétrospection des lectures ainsi faites construit une historicité discursive des notices et conduit à la perception d'effets de valorisation positive, négative, et d'appréciation, constituant les indices d'une axiologie qui — dans la plupart des cas — échappe de nos jours à la conscience des usagers de l'ouvrage. Larousse revendique ici, comme en toute chose, le droit aux «situations tranchées»....

C'est ainsi que le clivage célèbre, destiné à «faire dresser plus d'une oreille», de Bonaparte et Napoléon, qui répartit la matière biographique et historique de la définition entre deux notices, signifie beaucoup plus qu'une simple fantaisie de rédacteur, et jette sur l'histoire factuelle comme sur la légende tramée par la littérature un jour critique discriminant. Proudhon se retrouve diffracté de même sous les entrées anarchie, banque, Clairville, division du travail, droit au travail, échange, exposition perpétuelle, fédératif, Fédération, impôt, justice, *Majorats littéraires*, morale, mutuellisme, paix, participation, propriété, bien sûr, révolution sociale, sédition, *Spéculateur à la Bourse*... Mais la géographie, la chimie, la paléontologie, les techniques ne sont pas en reste. J'aurai l'occasion d'y revenir, fût-ce par les chemins de traverse de la fantaisie secrète qui anime souvent l'esprit du maître d'œuvre.

Par la diversité des objets abordés dans ses notices, et par l'engagement dont font preuve ces dernières, le *Grand Dictionnaire Universel du XIXe siècle* est ainsi le témoin d'un système du monde qui mérite aujourd'hui encore toute la considération des chercheurs confrontés à des objets dont la représentation est donnée par les textes de l'âge classique et moderne, mais également celle des lecteurs de bonne volonté, amoureux de la langue, de détails, d'anecdotes et d'explications souvent délivrées *cum grano salis*... C'est pourquoi le statut et les usages de la définition y revêtent une importance toute singulière dans le panorama de la lexicographie ancienne et contemporaines

MORPHOLOGIE

Dans le cas du GDU, le dispositif choisi et régulièrement tenu tout au long de l'ouvrage propose une macrostructure alphabétiquement ordonnée et unifiée puisque la nomenclature accueille par interclassement les mots du lexique français, les emprunts terminologiques, et les noms propres de personnes, de lieux, d'ouvrages, etc. Comme le soulignait Alain Rey en 1987, le GDU possède cette particularité que les noms propres y débouchent sur la description du monde et sur l'histoire... Je ne reviendrai donc pas sur la richesse de cette nomenclature qui fait entre autres du GDU une référence en matière de biographies.... orientées ! mais qui en fait aussi une prodigieuse source d'information bibliographique.

La microstructure de chaque notice obéit pour sa part à la même régularité. On distinguera ici les notices présentant un nom propre et celles qui traitent d'un élément commun de la langue (nom, verbe, adjectif, en général toutes parties du discours.), car l'économie rédactionnelle ne peut être identique dans les deux cas.

La présentation des noms propres a recours aux critères ordinaires de définition que fournissent la chronologie, la géographie, la biographie. Des anecdotes, des jugements directs et indirects, des schémas, des cartes, des extraits de partitions musicales, enrichissent le contenu de la notice qui s'achève en donnant souvent une brève bibliographie des ouvrages de l'auteur, si l'entrée correspond à un écrivain, un peintre, un musicien. Il est particulièrement fascinant de pouvoir slalomer entre les patronymes homonymes ou de suivre de véritables généalogies familiales dans les colonnes du GDU. Ainsi des douze colonnes au long desquelles se distribuent les Smith, de Thomas à Alexandre, ou des détails qu'égrènent les notices consacrées aux membres de la famille Chodkiewicz. Détails et anecdotes confèrent une consistance prenante à ces figures

d'autres temps et d'autres lieux.

Les notices traitant d'une dénomination susceptible d'être appréhendée sous les traits d'une partie classique du discours (substantif, adjectif, verbe, adverbe) présentent une organisation plus complexe et font montre de la rigueur avec laquelle le lexicographe et son équipe se sont acquittés de leur tâche, et n'ont pas démerité au regard et au juger des encyclopédistes.

La vedette ou entrée de la notice est suivie de la variante éventuelle qu'elle peut recevoir, puis de sa caractérisation par une marque grammaticale, la prononciation sommairement transcrite parfois (Landais ou Nodier /vs/ Féline ou Littré.), et l'étymologie complètent la présentation initiale.

Le texte qui suit, articulé en paragraphes et en éléments de discours séparés par des doubles barres comporte jusqu'à quatre sections successives dans les cas les plus complexes :

1. une section générale de linguistique tout d'abord, qui se déploie elle-même en deux sous-ensembles ; le premier analyse l'entrée et en donne l'interprétation, chaque effet de sens distingué étant assorti d'une définition spécifique. Des exemples forgés et des citations d'auteurs complètent le travail ; le second sous-ensemble, sémantique et formel tout à la fois, décrit des syntagmes ou des locutions, mais il interfère parfois avec le premier.
2. une section plus proprement terminologique lui succède, qui réfère la forme-entrée à une marque de domaine et en circonscrit l'orbe d'usage. Le lexicographe glisse là assez souvent les valeurs sémantiques particulières de la vedette ou du syntagme dans lequel elle se réalise. On ne peut qu'être frappé ici par la richesse et l'étendue des domaines scientifiques, techniques et artistiques couverts par le [!:]GDU[/!:]. Vient ensuite
3. une nouvelle section de linguistique, plus particulière, consacrée aux faits de syntagmatique (épithètes, périphrases, etc.), de paradigmaticque (synonymie, antonymie.) ou d'homonymie, qui donne accès à des renseignements de nature philologique. Enfin
4. la dernière section est consacrée à l'encyclopédisme proprement dit, qui reprend pour les développer les éléments constitutifs principaux de la section terminologique.
5. Éventuellement se trouve à la suite l'élucidation grammaticale d'une difficulté de langue.

L'article amande constitue une excellente illustration de cette organisation tout à la fois lumineusement simple et sémiotiquement complexe, puisque l'on voit bien par ces détails structurels toute l'importance que s'arrogé le métalangage spontané dans ce dispositif explicatif.

AMANDE s. f. (a-man-de-du gr. amygdale, qui a formé le lat. *amygdala*, d'où est venu notre mot franc.). Fruit de l'amandier : AMANDE douce. AMANDE amère. Pâte d'AMANDES. Gâteau d'AMANDES. Huile d'AMANDES douces. Le médecin de Drusus, grand buveur au rapport de Plutarque, prenait à chaque coup cinq AMANDES amères pour apaiser les fumées du vin. (Trév.) Il n'y a rien qui excite plus à boire que de commencer le repas par manger des AMANDES. (Roques.)

Par ext. Ce qui est contenu dans le noyau de certains fruits : Les loriots mangent- la chair des cerises, et les gros-becs cassent les noyaux et en mangent l'AMANDE. (Buff.) La graine des baies s'appelle pépin, la graine des drupes s'appelle AMANDE. (P. Pillon.)

En amande, loc. adv. En forme d'amande, en ovale : Les Arabes ont les yeux grands et coupés EN AMANDE.

(Chateaub.) Ses mains mignonnes et pleines de fossettes sont enjolivées d'ongles rosés taillés EN AMANDE. (Balz.)

Ses yeux bleus fendus EN AMANDE et doux à ravir semblent faits exprès pour pleurer. (Balz.) C'était, dans ce temps-là, une belle fille, avec des yeux noirs fendus EN AMANDE. (F. Soulié.)

Prov. Il faut casser le noyau pour avoir, pour manger l'amande, Il faut se donner de la peine pour retirer du fruit de quelque chose : Il m'était démontré qu'on ne voulait de ma pauvre enfant qu'avec toutes ses perfections, c'est-à-dire sa fortune...; j'ai peut-être été un peu vive, mais IL FAUT CASSER LE NOYAU POUR AVOIR L'AMANDE. (Th. Leclercq.)
Confiser. Amandes pralinées ou grillées, Amandes jetées dans du sucre "brûlant et aromatisé. On dit plus ordinairement PRALINES. Il Amandes lissées, Dragées consistant simplem. en amandes recouvertes d'une couche de sucre.

Bot. Ensemble des organes contenus dans l'épisperme, ou tégument propre d'une graine : La fève, le haricot, le maïs, et le blé lui-même, ont leur AMANDE. (Bory de St-Vinc.) Il Amande amère, Espèce d'agaric fort commun aux environs de Paris, et dont l'odeur et la saveur rappellent celles de l'amande amère. Il Amande de terre, Nom vulg. du souchet comestible.

Géol. Amandes volcaniques, Fragments de matières en fusion lancées par les volcans, et qui, par l'effet de leur rotation dans l'air, ont pris la forme d'amandes.

Conchyl. Nom vulgaire de plusieurs coquillages, dont la forme rappelle celle de l'amande.

Archit. Encadrement elliptique qui, dans les tympans ou autres parties des églises du moyen âge, entoure la représentation du Christ, assis ou debout. M. Didron voit dans cet encadrement une sorte de gloire qui entoure le corps entier du Christ comme le nimbe entoure la tête, et propose de lui donner le nom d'auréole elliptique, - Cet ornement est connu encore sous le nom de *vesica piscis* vessie de poisson).

Techn. Nom que les armuriers donnent à la partie ovale qui occupe le milieu de la branche ou garde de l'épée.

Théol. Amande mystique, Symbole de la virginité de la sainte Vierge. Le sens mystique attaché à la verge d'Aaron, qui fleurit en une nuit et porta une amande, doit être regardé comme l'origine de ce symbole.

— **Encycl.** Le nom d'amande, appliqué d'abord uniquement à la graine et au fruit de l'amandier, s'est ensuite étendu à toute graine de fruit à noyau; et même à toute graine dépouillée de ses téguments. Entendue dans ce dernier sens, l'amande présente deux parties distinctes, l'embryon et l'albumen. - L'amande proprement dite est un fruit oblong, une espèce de noix (les Romains l'appelaient noix grecque) dont le brou est mince et coriace, et dont la partie ligneuse renferme une graine blanchâtre enveloppée d'une pellicule jaunâtre. C'est cette graine qui est employée soit comme aliment, soit comme médicament. Les amandes ont des propriétés différentes, selon l'espèce d'amandier qui les porte.- On distingue les amandes douces et les amandes amères. Les amandes douces, qui se divisent en amandes tendres et en amandes dures, suivant le degré de consistance de la coque, ont un goût très-agréable, surtout lorsqu'elles sont fraîches, et nous en faisons un grand usage sur nos tables; elles renferment une grande quantité d'huile, de l'albumine, du sucre et de la gomme ; aussi sont-elles très-nourrissantes. Les pâtisseries et les confiseurs s'en servent pour la préparation des nougats, des dragées.

En médecine, trois préparations d'amandes douces sont employées de nos jours, l'émulsion, l'huile et le sirop d'amandes douces. L'émulsion se prépare en pilant dans un mortier les amandes privées de leur épidémie, et en délayant le tout dans une certaine quantité d'eau qu'on fait passer ensuite à travers un filtre. Cette eau est blanche comme du lait, aussi l'appelle-t-on lait d'amandes. On s'en sert contre les irritations des organes digestifs et urinaires. L'huile s'extrait des amandes broyées ; elle est employée à une foule d'usages externes et internes ; elle entre à la dose de 15 grammes dans le looch blanc. Le sirop appelé communément sirop d'orgeat se prépare à l'aide de l'émulsion d'amandes douces et de la décoction d'orge. Étendu d'eau, il forme une boisson très-agréable. Les parfumeurs vendent, sous le nom dépeut d'amandes^ le parenchyme des amandes qui ont déjà servi à l'expression de l'huile ; Les amandes amères renferment les mêmes principes que les amandes douces, mais elles contiennent en outre une huile volatile vénéneuse et une certaine proportion d'acide cyanhydrique. C'est à ces deux substances qu'il faut attribuer les effets délétères des amandes amères sur l'économie animale. Le principe amer et volatil ne passe point dans l'huile grasse qu'on obtient des graines par l'expression à froid, et qui ne se distingue en rien de l'huile d'amandes douces. Chez l'homme bien portant, les effets vénéneux des amandes amères ont été observés plusieurs fois, et leurs véritables contre-poisons sont les stimulants diffusibles, tels que l'ammoniac et l'alcool. La médecine emploie les amandes amères dans les maladies qui réclament le traitement antiphlogistique. Une préparation souvent prescrite est l'émulsion ou lait d'amandes amères, que l'on édulcore avec un mélange d'amandes douces et de sirop.

Des noms particuliers sont donnés dans le commerce à plusieurs sortes d'amandes douces : amandes à la dame, à coque grosse et solide, pointue à l'un des bouts, couverte de trous ou sillonnée de lignes vermiculaires ; amandes à la princesse, à coque de moyenne grosseur, aplatie, mince, fragile, jaunâtre amandes dures, à coque épaisse solide, difficile à rompre, et chargée de petits trous de peu de profondeur. Il y en a qui sont vendues dépouillées de leur coque ; ce sont les amandes de Chinon, d'un jaune brun; les amandes d'Espagne, de grosseur moyenne et d'un jaune pâle, arrondies, ridées; les amandes de Provence, arrondies, de couleur blanche quand elles-sont nouvelles ; les amandes de Milhau, longues, aplaties, recouvertes d'une pellicule mince et d'un jaune sale, etc.

Gramm. Doit-on écrire gâteau, pâte, huile, lait, etc., d'amandes bu d.'amande? Les grammairiens ont beaucoup discuté sur cette question et sur d'autres qui rentrent dans la même règle. Il est évident qu'en faisant disparaître l'ellipse, le mot amandes exprime une idée de pluralité. Ce moyen mécanique, aussi simple qu'il est logique, suffit pour trancher la question en faveur du pluriel.

Homonyme. Amende.

Il y a là une disposition solide, pérenne et structurante des formes explicatives qui, bien que le lexicographe n'ait pu avoir la pré-science des distinctions de la sociolinguistique contemporaine, permet de souligner les divers phénomènes de variation dont témoigne pour lui le lexique en emploi d'une langue et qu'il revient à un dictionnaire d'explicitier à l'aide d'exemples choisis et de citations. Transcrites dans les formes de la terminologie d'aujourd'hui, ces formes permettent d'isoler des variables de

fonctionnement de la langue et des discours sur lesquelles le dictionnaire fait porter l'attention:

1. variation *diamnésique* opposant les formes de l'oral à celles de l'écrit,
2. variation *diachronique* exposant les altérations de la forme à travers l'histoire,
3. variation *diaphasique* distinguant les formes sélectionnées en fonction des situations de communication,
4. variation *diastatique* connotant la dimension sociale des différenciations linguistiques, et
5. variation *diatopique* signalant l'extension de la dimension géographique de la langue saisie dans ses emplois de tous les jours.

Gilles Roques¹ a bien montré au sujet de cette dernière que les régionalismes traités par Littré avec un solide appareil philologique d'attestations et de localisations ont rarement survécu dans les dictionnaires du XXe siècle ; tandis que ceux exposés par le GDU sous l'angle encyclopédique et envisagés sous un jour directement pratique, se sont largement infiltrés dans les ouvrages et la vie ultérieure de la langue...

Même si Larousse n'a évidemment pas à sa disposition les éléments de la terminologie métalinguistique de Coseriu² exposée ici, que l'on n'aille pas dire cependant que le linguiste est chez lui totalement tenu sous le boisseau par l'encyclopédiste! Entre *linguistique* et *métalinguistique*, il y a d'ailleurs constamment trace et place dans le GDU pour l'expression d'un sentiment *épilinguistique* diffus qui entre pour une large part dans le charme que dégage cet objet.

Michel Glatigny a parfaitement analysé cet aspect des choses et rappelle fort justement que c'est à partir «surtout de P. Larousse que l'utilisation de ces marques permettra d'ouvrir les colonnes des dictionnaires à des unités lexicales qui, naguère, paraissaient à la limite de la respectabilité sociale ou de la tradition centralisatrice. Avec GDU apparaît par exemple le marqueur *argot*, promis à un tel avenir qu'il deviendra bientôt l'élément focal d'innombrables dictionnaires³, et se multiplie, comme chez Littré, les indications diatopiques accompagnant des unités qui sont passées des répertoires de patois dans un dictionnaire général de la langue française»⁴.

Du seul point de vue d'une stricte histoire de la lexicographie, Larousse n'est pas encore le *lexicographe* scientifique tel que nous pouvons concevoir aujourd'hui cette corporation, tout inscrit qu'il soit cependant dans une période de l'histoire des dictionnaires qui s'apparente pour les historiens aux temps modernes. Littré, à vrai dire, commence à peine à l'être, et encore se limite-t-il aux seuls aspects de la langue. On conçoit donc qu'un ouvrage ayant simultanément une visée linguistique et encyclopédique connaisse le double de difficultés à définir la cohérence de sa politique scientifique et la rigueur d'une épistémologie intangible. Pour parvenir à cet état de l'art dans lequel la dénomination de *lexicographe* n'est pas intrinsèquement usurpée, il faut probablement attendre le *Dictionnaire général de la langue française* de Hatzfeld, Darmesteter et Thomas (1890-1900), qui, par son *traité préliminaire de la formation de la langue française*, dresse une morphologie lexicale du français en diachronie. Par la rigueur conséquente de la construction logique de ses notices, ce dictionnaire signe ce que l'on conçoit comme la première grande production lexicographique en français, au sens précis et moderne du terme.

SEMIOTIQUE

Larousse et ses collaborateurs, pour leur part, se donnent à l'évidence une méthode et un corps de doctrines afin de traiter les données d'un savoir qui se veut universel et convertir ces dernières en informations réglées par le format des notices, mais, non moins à l'évidence, ils s'autorisent des libertés dans les techniques de la rédaction des notices qui rendent difficiles aujourd'hui, par exemple, les tâches de balisage préalables à l'exploitation informatique de tout dictionnaire. La structure de la définition trouve là ses limites.

Je n'insisterai pas sur la liste des auteurs allégués et sur celle des sources reconnues, dont on connaît l'extrême éclectisme :

D'ABLANCOURT, ABOUT, ACADEMIE (L'), ACHARD, AGOULT (MME D'), AGUESSEAU (D'), AÏSSE (MLLE D'), ALAUX, ALEMBERT (D'), ALHOY (MAURICE), etc. etc. [...], DACIER, DALLOZ, DAMAS-HINARD, DAMIRON, DANCOURT, DANGEAU, DANTON, DARBOIS (MONSEIGNEUR), DARU, DAUBENTON, etc., etc. [...], [I:]ILLUSTRATION[I:] (L') [...] MACE (JEAN), MAINE DE BIRAN, MAINTENON (MME DE), MAISTRE (JOSEPH DE), MAISTRE (XAVIER DE), MALEBRANCHE, MALESHERBES, MALFILATRE, MALHERBE, etc., etc. [...], PALAPRAT, PANARD, PARCEVAL-GRANDMAISON, PARE (AMBROISE), etc., etc. [...], RABELAIS, RACAN, RACINE (JEAN), RACINE (LOUIS), RANCE, RASPAIL, RAVIGNAN (DE), etc., etc. [...], VACHEROT, VACQUERIE, VAIÏSSE, VAPEREAU, VATOUT, VAUGELAS, VAULABELLE, VAUVENARGUES, VENTURA (LE PERE), VERGNIAUD, VERTOT, etc., etc.

Même si nous avons relevé l'intégralité de cette liste, il n'est que trop évident que cette litanie de références est incomplète, et qu'elle pêche doublement par son hétérogénéité :

- d'une part en juxtaposant anciens et contemporains, et en omettant nombre de figures artistiques, littéraires ou scientifiques qui font la gloire du [!:]GDU [!:]
- d'autre part en gommant rétrospectivement pour nous tous les degrés et effets d'une échelle de valeurs qui étaient bien connus à l'époque de Larousse par les contemporains....

La recherche en plein texte, telle qu'elle est désormais envisageable et réalisée par la vertu de l'électronique permet de ramener dans nos filets bien d'autres références. Elle permet aussi de tenter un essai de reconstitution de cette échelle de valeurs grâce aux techniques de l'analyse de discours qui offrent la possibilité de détailler les mécanismes contextuels déterminant le sens et les effets de sens associés à l'occurrence de chacun de ces noms propres. C'est ainsi que BEAUDELAIRE (*sic*), dont la gloire et le décès surviennent dans le cours de la conception, de la rédaction et de la publication du GDU, fait l'objet d'une notice mi-objective et critique, dont le contenu se transmet par ricochet du tome 2 au tome 16. Cette notice donne à lire en explicite et en implicite tout l'univers de sens qui s'attache alors au contexte esthétique dans lequel baignent la personne et l'œuvre de Baudelaire. Le renvoi à l'article Fleur pour commenter le volume des *Fleurs du Mal* ajoute à l'ensemble le détail d'une analyse littéraire grâce à laquelle peuvent être rétablies de nos jours les perspectives alors contemporaines de saisie du sens et de la valeur de ce recueil.

Mais il est aussi d'autres objets inclus dans la systématique définitionnelle mise en place par Larousse qui font apparaître toutes les difficultés — heureusement surmontées dans leur plus grande partie — auxquelles se sont heurtés les rédacteurs du dictionnaire. Ce sont tout d'abord les marques du système abrégatif, dont la diversité ne peut éviter l'écueil d'une plurivocité que la lexicographie scientifique d'aujourd'hui condamne comme un défaut sémiotique :

A = Actif - Austral.
 Abl. = Ablatif.
 Abrév. = Abréviation.
 Absol. = Absolu, absolument.
 Abusiv. = Abusivement.
 Accus. = Accusatif.
 Acoust. = Acoustique.
 Activ. = Activement.
 Adj. = Adjectif, adjective.
 Adj. dém. = Adjectif démonstratif.
 Adj. déterm. = Adjectif déterminatif.
 Adj. indéf. = Adjectif indéfini.
 Adj. num. = Adjectif numéral.
 Adj. poss. = Adjectif possessif.
 Adjectiv. = Adjectivement.
 Adm. et admin. = Administration.
 Adv. = Adverbe, adverbial ou adverbialement
 Affl. = Affluent.
 Agric. = Agriculture, agricole.
 Alchim. = Alchimie.
 Algéb. = Algèbre.
 Allem. = Allemand.
 Allus. hist. = Allusion historique.
 Allus. littér. = Allusion littéraire.
 Allus. myth. = Allusion mythologique.
 Anal. = Analytique - Analogie.
 Anat. = Anatomie.
 Anc. = Ancien, ancienne.
 Anc. chim. = Ancienne chimie.
 Anc. cout. = Ancienne coutume.
 Anc. dr. = Ancien droit.
 Anc.jurispr. = Ancienne jurisprudence.
 Anc. mar. = Ancienne marine.
 Ancienn. = Anciennement.
 Angl. = Anglais.
 Annel. = Annélides.
 Ant. et antiq. = Antiquités.
 Antiq. égypt. = Antiquités égyptiennes.

Antiq. gr. = Antiquités grecques.
Antiq. hébr. = Antiquités hébraïques.
Antiq. mexic. = Antiquités mexicaines.
Antiq. orient. = Antiquités orientales.
Antiq. rom. = Antiquités romaines.
Aph. = Aphorisme.
Ar = Arabe.
Arachn. = Arachnides.
Arboric. = Arboriculture.
Archéol. = Archéologie.
Archit. = Architecture.
Archit. hydraul. = Architecture hydraulique.
Archit. nav. = Architecture navale.
Arith. = Arithmétique.
Armur. = Armurerie.
Arqueb. = Arquebuserie.
Arrond. = Arrondissement.
Art. = Article.
Art culin. = Art culinaire.
Art divin. = Art divinatoire.
Art dramat. = Art dramatique.
Artill. = Artillerie.
Art milit. = Art militaire.
Art vét. = Art vétérinaire.
Ascét. = Ascétique.
Astron. = Astronomie.
Astrol. = Astrologie.
Astrol. jud. = Astrologie judiciaire.
Augment. = Augmentatif, augmentative
Auj. = Aujourd'hui.
Au pr. et au fig. = Au propre et au figuré.
Autref. = Autrefois.
Auxil. = Auxiliaire.

Ban. = Banque.
B = Boréal.
B.-arts. = Beaux-arts.
Bibliogr. = Bibliographie.
Bijout. = Bijouterie.
Blas. = Blason.
Bonnet. = Bonneterie.
Bot. = Botanique.

C = Code.
Canot. = Canotage.
Cant. = Canton.
Cap. = Capitale.
C. civ. = Code civil.
C. de comm. = Code de commerce.
C. de procéd. civ. = Code de procédure civile.
C. de procéd. crim. = Code de procédure criminelle.
C. Nap. = Code Napoléon.
Celt. = Celtique.
Cent. = Centimes.
C. forest. = Code forestier.

Chamois. = Chamoiserie.
Chancell. = Chancellerie.
Chapell. = Chapellerie.
Charcut. = Charcuterie.
Charpent. = Charpenterie.
Charronn . = Charronnage.
Chass. = Chasse.
Chem. de fer. = Chemins de fer.
Cheval. = Chevalerie.
Chim. = Chimie.
Chir. = Chirurgie.
Ch.-l. = Chef-lieu.
Chorégr. = Chorégraphie.
Chronol. = Chronologie.
Civ. = Civil.
Collectiv. = Collectivement.
Comm. = Commerce - Commune.
Compar. = Comparatif.
Compta. = Comptabilité.
Conchyl. = Conchyliologie.
Cond. = Conditionnel.
Conj. = Conjonction, conjonctive.
Conjug. = Conjugaison.
Constr. = Construction.
Contract. = Contraction.
Corroier. = Corroierie.
Corrupt. = Corruption.
Cost. = Costume.
Cout. = Coutume, coutumier.
C. pénal. = Code pénal.
Crim. = Criminel, criminelle.
Cristall. = Cristallographie.
Crust. = Crustacés.
Cuis. = Cuisine.

Dat. = Datif.
Déf. = Défectif.
Dénigr. = Dénigrement.
Dép. = Département.
Dess. = Dessin.
Dialect. = Dialectique.
Didact. = Didactique.
Dimin. = Diminutif.
Diplom. = Diplomatie.
Dogmat. = Dogmatique.
Dom. = Domestique.
Dout. = Douteux, douteuse.
Dramat. = Dramatique.
Dr = Droit.
Dr. canon. = Droit canon.
Dr. civ. = Droit civil.
Dr. cout. = Droit coutumier.
Dr. crim. = Droit criminel.
Dr. ecclés. = Droit ecclésiastique.
Dr. féod. = Droit féodal.
Dr. rom. = Droit romain.
Dynam. = Dynamique.

E = Est.
Eaux et for. = Eaux et forêts.
Ebénist. = Ebénisterie.
Ecclés. = Ecclésiastique.
Echin. = Echinodermes.
Écon. dom. = Economie domestique.
Econ. polit. = Economie politique.
Econ. rur. = Economie rurale.
Ecrit. sainte. = Ecriture sainte.
Egypt. = Egyptien, égyptienne.
Ellipt. = Elliptique, elliptiquement.
Encycl. = Encyclopédie.
En mauv. part. = En mauvaise part.
Entom. = Entomologie.
Equit. = Equitation.
Erpét. = Erpétologie.
Escr. = Escrime.
E.-N.-E. = Est-nord-est.
E.-S.-E. = Est-sud-est.
Esp. ou Espagn. = Espagnol.
Esthét. = Esthétique.
Ethnogr. = Ethnographie.
Etym. = Etymologie.
Ex. = Exemple.
Explét. = Explétif, explétive.

F. ou Fém. = Féminin.
Fabr. = Fabrique.
Fam. = Familier, familièrement.
Fauconn. = Fauconnerie.
Féod. = Féodal, féodalité.
Fig. = Figuré, figurément.
Fin. = Finances.
Fl = Fleuve.
Forest. = Forestier.
Fortif. = Fortifications.
Foss. = Fossiles.
Fr = Français - Francs.
Fréquent. = Fréquentatif, fréquentative.
Fr. maçonn. = Franc-maçonnerie.
Fut. = Futur.

G = Genre.
Généal. = Généalogie.
Génit. = Génitif.
Géod. = Géodésie.
Géogn. = Géognosie.
Géogr. = Géographie.
Géol. = Géologie.
Géom. = Géométrie.
Géom. anal. = Géométrie analytique.
Géom. prat. = Géométrie pratique.
Gn mll. = Gn mouillé.

Gnomon. = Gnomonique.
Gr = Grec, grecque - Grand.
Gramm. = Grammaire.
Grav. = Gravure.
Gymn. = Gymnastique.

H. ou Hab. = Habitants.
Hébr. = Hébreu, hébraïque.
Helminth. = Helminthologie.
Hippiatr. = Hippiatrique.
Hist. = Histoire.
Hist. ecclés. = Histoire ecclésiastique.
Hist. nat. = Histoire naturelle.
Hist. relig. = Histoire religieuse.
Horlog. = Horlogerie.
Hortic. = Horticulture.
Hydraul. = Hydraulique.
Hyg. = Hygiène.

Ibid. = Ibidem.
Ichthyol. = Ichthyologie.
Iconol. = Iconologie.
Id = Idem.
Imp. = Imparfait.
Impérat. = Impératif.
Impers. = Impersonnel, impersonnellement.
Impr. = Imprimerie.
Ind. = Indicatif.
Indéf. = Indéfini.
Infus. = Infusoires.
Interj. = Interjection, interjective.
Interjectiv. = Interjectivement.
Intr. = Intransitif, intransitive.
Intransitiv. = Intransitivement.
Inus. = Inusité.
Inv. = Invariable.
Iron. ou ironiq. = Ironiquement.
Ital. = Italien.

Jard. = Jardinage.
J.-C. = Jésus-Christ.
Jurispr. = Jurisprudence.
Jurispr. marit. = Jurisprudence maritime.

K. ou kil. = Kilomètres.
Kilo. = Kilogrammes.

Lat. = Latin, latine - Latitude.
Législ. = Législation.
Libr. = Librairie.
Ling. = Lingerie.
Linguist. = Linguistique.
Littér. = Littérature, littéraire.
Littéral. = Littéralement.
Liturg. = Liturgie.
Ll mll. = Ll mouillés.
Loc. = Locution.
Loc. abs. = Locution absolue.
Loc. adj. = Locution adjective.
Loc. adv. = Locution adverbiale.
Loc. conj. = Locution conjonctive.
Loc. fam. = Locution familière.
Loc. impers. = Locution impersonnelle.
Loc. interj. = Locution interjective.
Loc. prép. = Locution prépositive.
Loc. prov. = Locution proverbiale.
Log. = Logique - Logarithmes.
Loire-Inf. = Loire-Inférieure.
Long. = Longitude.

M = Masculin - Monsieur.
Mme. = Madame.
Maçonn. = Maçonnerie.
Magnét. = Magnétisme.
Mamm. = Mammologie.
Manèg. = Manège.
Manuf. = Manufactures.
Mar. = Marine.
Maréch. = Maréchalerie.
Mec. ou mécan. = Mécanique.
Méd. = Médecine.
Méd. lég. = Médecine légale.
Méd. vét. = Médecine vétérinaire.
Mégiss. = Mégisserie.
Menuis. = Menuiserie.
Métall. = Métallurgie.
Métr. = Métrologie.
Métriq. = Métrique.
Milit. = Militaire.
Min. = Mines.
Minér. = Minéralogie.
Mll. = Mouillé.
Moll. = Mollusques.
Moral. = Moralement.
Mus. = Musique.
Myth. = Mythologie, mythologique.

N = Nom - Nord - Neutre.
Navig. = Navigation.
Navig. fl. = Navigation fluviale.
N. B. = *Nota bene*.
N.-D. = Notre-Dame.

N.-E. = Nord-est.
Néol. = Néologisme.
Neutral. ou intransitiv. = Neutralement ou intransitivement.
N.-N.-E. = Nord-nord-est.
N.-N.-O. = Nord-nord-ouest.
N.-O. = Nord-ouest.
N° = Numéro.
N. pr. = Nom propre.
Numism. = Numismatique.

O = Ouest.
Observ. = Observation.
Oisell. = Oisellerie.
O.-N.-O. = Ouest-nord-ouest.
Opt. = Optique.
Orfèv. = Orfèverie.
Ornith. = Ornithologie.
O.-S.-O. = Ouest-sud-ouest.

Pal. = Palais.
Paléogr. = Paléographie.
Paléont. = Paléontologie.
Papet. = Papeterie.
Par anal. = Par analogie.
Par exagér. = Par exagération.
Par ext. = Par extension.
Parf. = Parfait.
Par iron. = Par ironie.
Pars. = Parse.
Part. = Participe.
Partic. = Particule.
Particulièrement. = Particulièrement.
Part. pass. = Participe passé.
Part. près. = Participe présent.
Pass. = Passé.
Pathol. = Pathologie.
Pâtiss. = Pâtisserie.
Pêch. = Pêche.
Peint. = Peinture.
Péjorat. = Péjoratif, péjorative.
Pén. = Pénal.
Pers. = Persan - Personne, personnel.
Perspect. = Perspective.
Pet. = Petit.
P. et ch. = Ponts et chaussées.
Peu us. = Peu usité.
Pharm. = Pharmacie.
Philol. = Philologie.
Philos. = Philosophie.
Photogr. = Photographie.
Phrén. ou phrénol. = Phrénologie.
Phys. = Physique.
Physiol. = Physiologie.
Pl = Pluriel.
Plaisam. = Plaisamment.

Poétiq. = Poétique, poétiquement.
Polit. = Politique.
Polyp. = Polypes.
Pop. = Populaire, populairement - Population.
Pop. aggl. = Population agglomérée.
Pop. tot. = Population totale.
Portug. = Portugais.
Poss. = Possessif.
Pr = Prononciation - Propre - Pronom, pronominal.
Prat. et pratiq. = Pratique.
Pr. dém. = Pronom démonstratif.
Pr. ind. = Pronom indéfini.
Pr. pers. = Pronom personnel.
Pr. poss. = Pronom possessif.
Pr. rel. = Pronom relatif.
Prem. = Premièrement.
Prép. et préposit. = Préposition, prépositif et prépositive.
Prés. = Présent.
Priv. = Privatif - Privative.
Procéd. = Procédure.
Pron. = Pronom, pronominal.
Propr. = Proprement.
Prosod. = Prosodie.
Prov. = Proverbe, proverbial, proverbialement - Province.
Prov. hist. = Proverbe historique.
Prov. litt. = Proverbe littéraire.
Psychol. = Psychologie.
Pyrotechn. = Pyrotechnie.

Rad. = Radical.
Récipr. = Réciproque, réciproquement.
Réfl. = Réfléchi.
Relat. = Relation.
Relig. = Religion.
Relig. cathol. = Religion catholique.
Rem. = Remarque.
Rhét. = Rhétorique.
Riv. = Rivière.
Rom. = Romain, romaine.
Roy. = Royaume.
Rur. = Rural, rurale.

S = Singulier - Substantif - Sud.
Salin. = Salines.
Sanscr. = Sanscrit.
Sc = Science.
Sc. occ. = Sciences occulte.
Scolast. = Scolastique.
Sculpt. = Sculpture.
S. des 2 g. = Substantif des deux genres.
S.-E. = Sud-est.
S'empl. = S'emploie.
Serrur. = Serrurerie.
S. f. = Substantif féminin.
S. f. pl. = Substantif féminin pluriel.

S. m. = Substantif masculin.
S. m. pl. = Substantif masculin pluriel.
Signif. = Signifie, signifiant.
Sing. = Singulier.
S.-O. = Sud-ouest.
S.-S.-E. = Sud-sud-est.
S.-S.-O. = Sud-sud-ouest.
St = Saint.
Ste. = Sainte.
Subj. = Subjonctif.
Substantiv. = Substantivement.
Symb. = Symbolique.
Syn. = Synonyme.
Syr. = Syrien, syrienne, syriaque.

T = Terme.
Tactiq. = Tactique.
Tact. milit. = Tactique militaire.
Tann. = Tannerie.
Techn. = Technologie.
Teint. = Teinturerie.
Tératol. = Tératologie.
Théâtr. = Théâtre.
Théol. = Théologie.
Toxic. = Toxicologie.
Trigon. = Trigonométrie.
Triv. = Trivial, trivialement.
Typogr. = Typographie.

V = Verbe - Voyez - Ville - Vieux.
V. a. ou tr. = Verbe actif ou transitif.
V. impers. = Verbe impersonnel.
V. n. ou intr. = Verbe neutre ou intransitif.
V. pr. = Verbe pronominal.
V. récipr. = Verbe réciproque.
Véner. = Vénérie.
Vétér. = Vétérinaire.
V. mot. = Vieux mot.
Vulg. = Vulgaire, vulgairement.

Zool. = Zoologie.
Zooph. = Zoophytes.
Zootechn. = Zootechnie.

Une telle liste d'abréviations signe l'amplitude des domaines techniques et scientifiques abordés par les rédacteurs, puisque l'on sait d'emblée, grâce à elle, que les champs de l'*Alchimie*, de l'*Arquebuserie*, de l'*Erpétologie*, de l'*Helminthologie*, de la *Linguistique* ou de la *Trigonométrie*, aussi bien que ceux de la *Charcuterie*, de la *Mégisserie*, ou de la *Teinturerie*, seront

représentés, analysés et illustrés dans le dictionnaire. Mais elle porte aussi la marque des difficultés d'harmonisation qui en découlent puisque nombre de ces marques abrégatives peuvent référer à plusieurs objets ou domaines distincts.

A = Actif - Austral.
Anal. = Analytique - Analogie.
Interj. = Interjection, interjective.
Pers. = Persan - Personne, personnel.
Pop. = Populaire, populairement - Population.
Prov. = Proverbe, proverbial, proverbialement - Province...

Une observation similaire peut être faite au sujet de la liste des abréviations proprement grammaticales, dont on a déjà vu apparaître ci-dessus plusieurs occurrences : *Conj.*, *Conjug.*, *Interj.*, *N. pr.*, *Part. pas.*, *Part. prés.*, *Synon.*, etc.

Cette liste est peut-être même encore plus parlante dans son hétérogénéité, qui n'est alors que l'expression du désir de formuler — de manière économique et sans équivoque — la dénomination et la caractérisation des constituants fondamentaux de la grammaire. Identifier minutieusement et clairement les parties du discours c'est prendre le parti du discours qui permet de rendre compte de l'organisation du monde et de l'univers dans et par l'ordre du langage. Larousse a certainement retenu ici les leçons de la sémiotique du *Dictionnaire universel de la langue française, avec le Latin*, de P.-C.-V. Boiste, et, avec lui, la filiation du *Dictionnaire de Trévoux* (DUFLT), auquel son positivisme laïc et son républicanisme d'opinion confèrent désormais une dimension encyclopédique sous les couleurs d'une analyse fondée sur l'observation la plus scrupuleuse — à l'intérieur d'une certaine épistémologie de la grammaire, il est vrai — des pouvoirs analytiques du langage, qu'il s'agit dès lors d'objectiver dans un absolu de référence.

A. f. pl.
ad.
adj.
adj. .
adj. démo .
adj. démonstr.
adj. démonstr. f. sing.
adj. des deux genres.
adj. déterm.
adj. distribut. sing.
adj. et n. m.
adj. et s.
adj. et s. f.
adj. et s. m.
adj. et s. m. et f.
adj. et s. m. pl.
adj. et subst.
adj. f.
adj. f. pl.
adj. fém.
adj. indéf.
adj. inv.
adj. invar.
adj. lat.
adj. m.
adj. m. pl.
adj. num.
adj. num. card.
adj. num. ord.
adj. num. ordin.
adj. numér.
adj. numér. cardin.
adj. numér. ordin.

adj. part. passé.
adj. pl.
adj. pl. m.
adj. poss.
adj. poss. f.
adj. possess.
adj. qual.
adj. s. m.
adj. v.
adj.-s. m.
adject.
adjectiv.
adv.
adv. de temps.
adv. et adj.
ancien part. passé.
ancienne préposition.
art.
art. contr. m. au sing.
art. fém.
art. m. sing. contracté.
art. pl.

Conj.
conj. et adv.
conjonct.

H, s. f.

Interj.
interj.
interj. fam.
interj. pop.

Loc. ad.
loc. adj.
loc. adv.
loc. conj.
loc. conjonct.
loc. interj.
loc. lat.
loc. prép.
loc. prépos.
loc. préposit.
locution.
locution latine.

M. et f. pl.

N. m.
n. pr.
n. pr. m.

Part passé.
part. prés.
part. pas.
part. pass.
part. pr.
part. présent.
partic. nég.
participe passé.
particule.
plur.
plur. du subst.
pr.
pr. démonstr. m. et f. pl.
pr. indéf.
pr. pers.
pr. pers. pl.
pr. pers., m. pl.
pr. rel.
pr. relat.
préf.
préfixe.
prép.
prép. lat.
prépos.
pron.
pron. démonstr.
pron. démonstr. m.
pron. démonstr. m. s.
pron. distrib. sing.
pron. indéf.
pron. pers.
pron. pers. fém.
pron. pers. m.
pron. pers. m. de la 3e pers.
pron. pers. pl.
pron. pers. sing.
pron. pl.
pron. pl. de la prem. pers.
pron. rel.
pron. relat.
pron. relat. inv.
pronom conjonctif.
pronom démonstr.
Pronom personnel.

S.

s. adj.
s. et adj.
s. et adj. f.
s. et adj. m.
s. f.
s. f. et adj.
s. f. et m.
s. f. ou interj.
s. f. pl.
s. fr.
s. m.
s. m. aujourd'hui, s. f.
s. m. et adj.
s. m. et f.
s. m. et pl.
s. m. et v. a.
s. m. ou f.
s. m. pl.
s. m. pl. et adj.
s. m. plur.
s. ou adj.
s. ou adj. f.
s. pl.
s. pr. m.
s. m.
sorte d'interj.
subst.
suffixe.

V.
v. a.
v. a. et intr.
v. a. et tr.
v. a. ou intr.
v. a. ou tr.
v. a. ou tr. et unip.
v. a. ou tr. et v. n. ou intr.
v. a. ou tr. irrég.
v. a. ou trans.
v. a. tr.
v. act.
v. act. et trans.
v. act. ou trans.
v. impers.
v. impersonn.
v. intr.
v. n.
v. n. et intr.
v. n. ou int.
v. n. ou intr.
v. n. ou intr. défect.
v. n. ou intrans.
v. n. ou tr.
v. ou a. tr.
v. ou intr.
v. ou tr.
v. r. ou intr.
v. tr.

v. tr. et intr.
v. unip.
v. unipers.
v. unipersonn.

Comme on pouvait s'y attendre d'une époque qui a vu l'école standardiser l'usage de la langue française, c'est bien évidemment le verbe, en tant que partie de discours, qui fait l'objet de l'attention descriptive la plus sourcilieuse. Les complexités de la morphologie verbale inscrites dans l'histoire de la langue, les difficultés orthographiques attachées à l'accord des participes passés, les effets de sens liés à l'emploi des modes et temps verbaux, forcent le lexicographe à observer ici une minutie, qui atteste de l'importance revêtue par le verbe dans l'élaboration de discours conformes et dans la constitution du dispositif grammatical.

C'est très précisément cette double dynamique d'un processus discursif et métadiscursif qu'expose d'ailleurs l'article Verbe du GDU. Le verbe y gagne son statut d'élément fondamental de la phrase, auquel Larousse souscrit entièrement et dans lequel — contre Noël et Chapsal — il retrouve Henri Weil, qui, dès 1844, envisageait la langue et la grammaire comme les parties d'une sémiotique générale du monde et de la pensée. Ce dernier écrivait en effet en liminaire de sa thèse sur *l'ordre des mots dans les langues anciennes comparées aux langues modernes* :

La grammaire a pour objet d'expliquer comment la pensée se traduit par la parole ; la pensée est dans un mouvement perpétuel ; la marche de la parole ne saurait donc être raisonnablement négligée.
D'où l'idée d'une dramaturgie de la phrase organisée autour et à partir du verbe :
La loi de la syntaxe veut que nous revêtions nos pensées d'une forme, non pas métaphysique, mais essentiellement dramatique. L'être qui agit, l'action, l'être qui subit le choc de l'action, celui qui en est affecté d'une manière plus indirecte, le temps, le lieu de la scène, etc., voilà les rôles et les éléments du drame syntaxique. Les rapports grammaticaux ne sont que les relations qui existent entre les personnages immuables de ce drame. (*De l'ordre des mots dans les langues anciennes comparées aux langues modernes. Question de grammaire générale*, p. 16)

La cohérence de la pratique «*lexicographique*» de Larousse est au-delà ou au-dessus des limitations d'époque d'une technologie — ou de l'*art*, au sens classique du terme — de rédaction des dictionnaires. Elle s'enracine dans une pensée du langage dont le GDU divulgue la teneur en de nombreux endroits, et que résume assez bien l'article Grammaire lui-même, dans lequel la *Grammaire supérieure* de Larousse lui-même fait l'objet d'un développement qui place la syntaxe au cœur de son dispositif explicatif, entre la lexicologie et la rhétorique, comme principe moteur de cette dramaturgie de la parole.

Cette disposition réfléchie, avec ses apories mêmes, que l'électronisation d'aujourd'hui rend plus visible jusque dans ses limites, plus lisible, plus démonstrative aussi dans son souci informatif, concourt pour une large part au succès de diffusion du GDU. Le lexicographe et son équipe se veulent être et sont au fait des derniers développements de la discipline. Après avoir ainsi invoqué Paulin Paris, comme un des piliers de la connaissance philologique investie dans l'ouvrage, c'est Gaston Paris, le fils, qui est convoqué comme garant des avancées contemporaines de la science du langage, en l'occurrence de la linguistique.

CONCLUSION

De nombreux travaux ont été consacrés à la question de la définition; parmi eux le volume des actes du colloque tenu à Paris en 1988⁵. Mais rarement ont été étudiées les conditions dans lesquelles un dictionnaire à dessein universaliste s'empare de la dimension encyclopédique dans le corps de ses définitions. Le GDU de Pierre Larousse constitue à cet égard un document plus que pertinent.

Face à la prolifération extraordinaire du lexique et des divers vocabulaires techniques qui s'y intègrent, reste — plus prégnante que jamais — la nécessité de juguler les formes, de retenir les énergies et de limiter l'étendue du lexique enregistré dans le dictionnaire. Larousse perçoit la contradiction et ne peut que reprendre, à son corps défendant, un fragment de l'argumentation des Académiciens ; ce qui est une manière de se situer par rapport à la langue en tant qu'objet, et de la concevoir :

En 1835, non plus qu'en 1694 et en 1762, l'Académie française n'a point eu la prétention de faire un dictionnaire

universel, c'est-à-dire un dictionnaire contenant tous les mots qui peuvent être employés dans toutes les circonstances possibles et par tous les Français, quelles que soient d'ailleurs leur position sociale et la nature ordinaire de leurs occupations ; elle n'a jamais eu l'idée de composer une encyclopédie, ni de mêler à la langue de tout le monde celle qui ne se parle que dans certains métiers, dans certaines carrières ayant un caractère tout spécial ; elle n'a admis d'exception à cette règle générale que pour les termes visiblement français dans leur origine même, quand ceux-ci lui ont paru assez importants pour ne pas être omis. Son but paraît avoir été celui-ci : faire connaître tous les mots dont peuvent se servir les littérateurs, les publicistes, les orateurs, les professeurs, les gens du monde, le peuple en général quand il a la volonté de parler réellement français et non patois.

Les termes de guerre, de marine, d'économie politique, sont admis en assez grand nombre pour qu'il soit possible à quiconque les connaît de comprendre tout ce qui s'écrit pour le public sur ces matières. En géométrie, et en général dans les sciences mathématiques, aucun des mots que les jeunes gens doivent rencontrer dans les études des collèges et des lycées n'est omis : rhombe, parallélepipède, asymptote, monôme, binôme, etc., sont expliqués pour cette raison, quoique par leur forme savante ils semblent se confondre avec les termes spéciaux adoptés par une classe particulière de savants. Quant aux termes de blason, de chasse, de jeux divers, l'Académie en admet encore un grand nombre, bien qu'elle ait cru devoir en supprimer plusieurs, et ici elle a eu un motif très-différent : elle a cru devoir les conserver parce qu'ils sont pour la plupart puisés à une source toute nationale, et que, sous ce rapport, ils peuvent être considérés comme de précieux vestiges laissés au milieu de nous par notre vieux langage. Il en est tout autrement de cette foule de mots forgés par les chimistes, par les géologues, par les physiciens et surtout par les botanistes ; d'abord, ils n'appartiennent point au langage de tout le monde, et, de plus, ils ont une physionomie tellement étrangère, disons le mot, tellement barbare, que ceux qui désirent la conservation de notre langue ne doivent pas même souhaiter qu'ils soient trop connus.

Il est difficile de nier la sagesse de vues que ce cadre suppose, et tout homme de bonne foi conviendra que l'Académie a fait réellement ce qu'elle devait faire, sauf les imperfections inhérentes à tout travail humain. Si elle s'est plus à enrichir ses colonnes d'un très grand nombre de proverbes vulgaires, comme plusieurs le lui ont reproché, c'est encore parce qu'elle aime tout ce qui est essentiellement français par son origine, et c'est en effet dans les proverbes que nous pouvons le mieux retrouver ce genre d'esprit, naïf et malin tout ensemble, qui caractérisait nos ancêtres, puisque nous ne lisons plus leurs livres, quoique souvent nous y puissions trouver des idées tout aussi ingénieuses, et plus sensées quelquelquefois, que dans nos écrivains modernes.

Le jugement global de Larousse sur le DAF reste positif en raison même de cette déférence marquée par l'Académie à l'endroit des meilleurs écrivains de la France, ceux que l'école doit transmettre comme des valeurs de culture. Par là se renforce l'idée selon laquelle la langue ne saurait exister sans le soutien et le support de la littérature, qui fournit des exemples et des modèles. Trouver là Pierre Larousse en sympathie avec les idées fixistes que Charles-Pierre Girault-Duvivier développait en 1811 dans la préface de la première édition de sa *Grammaire des Grammaires*⁶ est quelque peu surprenant au premier abord, mais, les deux hommes, on le sait, partagent une même ferveur pédagogique et Pierre Larousse est bien celui qui, dans la 3^e année de son *Cours de Grammaire supérieure*, en 1868, écrit encore :

[en matière de grammaire] celui qui se propose d'écrire pour la jeunesse se trouve placé, au début, en face de deux voies opposées, en présence d'une antinomie : simplifier les lois qui régissent la langue, n'exposer que des préceptes clairs, se faire humble et petit avec les petits, descendre jusqu'à l'intelligence des élèves pour ensuite élever cette intelligence par degrés. [...] L'autre méthode consiste à vouloir triompher de toutes les difficultés, à pénétrer hardiment dans tous les arcanes de la syntaxe, à ne dissimuler aux élèves aucun fait accessoire, aucune exception, à les conduire enfin dans tous les détours de ce labyrinthe syntaxique, mille fois plus compliqué que celui de l'île de Crète. [...] Nous avons à choisir entre ces deux systèmes ; ne pas être savant, mais être méthodique, simple, clair ; en un mot être compris — être très savant, très complet, très logique, mais aussi très obscur. Nous avons adopté la première de ces méthodes [p. 7-8].

On retrouve ce souci de la clarification et de l'exposition compréhensible au plus grand nombre dans les remarques que Larousse porte sur le traitement des gloses définitionnelles du DAF. Il s'agit là d'une observation qui permet de comprendre que la langue, avant d'être objet de science, est tout d'abord conçue comme instrument de médiation de l'homme avec le monde. Or, en ces années du dix-neuvième siècle, le statut anthropologique de l'individu est profondément altéré. De sujet soumis à des ordres qui lui échappent et qui l'oppriment, l'homme devient citoyen d'une nation à l'intérieur de laquelle chacun est appelé à occuper sa place selon ses mérites⁷ ; il est alors nécessaire que l'institution mette à sa disposition tous les moyens indispensables au développement de ses facultés intellectuelles. Le dictionnaire, dans ces conditions, se trouve investi d'une fonction essentielle de dispensateur de connaissance :

Pour définir les mots exprimant des idées générales, l'Académie n'a presque jamais eu recours au procédé qu'on pourrait appeler philosophique, et elle a bien fait, car, outre qu'elle n'eût été comprise que par le petit nombre, elle se serait exposée à voir contester l'exactitude de presque toutes ses définitions, tant il y a peu d'accord parmi les philosophes. Elle a mieux aimé appeler à son aide les synonymes et expliquer la plupart de ces mots les uns par les autres. On n'a pas manqué de faire remarquer qu'elle enferme ainsi très-souvent son lecteur dans un cercle d'où il ne peut sortir : ainsi, *surprise* veut dire étonnement, et *étonnement* signifie *surprise* ; *économie* se définit par *épargne*, et *épargne* par *économie* ; *être*, pris absolument, se traduit par *exister*, et *exister* veut dire *être*. Au premier coup d'œil, il semble que cette manière de définir les mots soit complètement illogique ; mais, quand on y réfléchit mieux, on reconnaît bientôt que c'est encore la meilleure, et qu'elle suffit presque toujours aux besoins de ceux qui cherchent les mots dans un dictionnaire. En effet, on ne doit pas supposer qu'ils ignorent complètement la langue ; s'il en était ainsi, il faudrait leur donner un professeur, et non pas un dictionnaire ; mais ils ne connaissent point tous les mots de la langue et ils ouvrent le dictionnaire pour y chercher ceux qu'ils ignorent. Or, il n'y a rien d'absurde à supposer que celui qui cherche *surprise* connaît *étonnement*, de même que celui qui cherche *étonnement* peut très-bien connaître *surprise* ; il est même permis de supposer que, dans certains cas, une personne qui ignore à la fois les deux mots, ou qui, du moins, les connaît mal, pourra s'en faire une idée assez exacte dès qu'elle aura appris qu'ils signifient à peu près la même chose ; les notions confuses qu'éveille en elle chacun de ces mots s'éclaireront suffisamment les unes par les autres.

Larousse ne manque pas de souligner ce lien du mot à la grammaire qu'expose le dictionnaire ; perspective somme toute moderne, qui permet d'échapper aux pièges d'une nomenclature uniquement nominaliste, mais que l'on prendra naturellement garde de ne pas confondre par anachronisme avec la conception d'un lexique-grammaire développée aujourd'hui par certains linguistes. Pierre Larousse n'entend pas étudier les propriétés sémantiques des catégories grammaticales et les propriétés grammaticales des catégories sémantiques ; il souhaite seulement définir les conditions dans lesquelles un discours conforme aux principes esthétiques et moraux de la grammaire articule le rapport de l'homme au monde. Il faut bien alors s'en remettre aux relations que la morphologie et la syntaxe autorisent entre les mots :

Outre l'orthographe et la signification des mots, le dictionnaire de la langue doit encore donner la solution des principales difficultés grammaticales. L'Académie l'a bien compris, et elle résout en effet les plus graves, quelquefois, mais rarement, en posant une règle générale, le plus souvent en donnant simplement un ou deux exemples où le cas douteux se trouve appliqué comme il doit l'être. Certains grammairiens auraient voulu que l'Académie motivât ses décisions : elle en a jugé autrement, et elle a bien fait peut-être au point de vue de son autorité ; car si elle avait raisonné ses opinions, on aurait pu vouloir les discuter avec elle, et chacun sait combien il est difficile de mettre d'accord les grammairiens quand ils entrent une fois dans la voie des controverses. Toutefois, il est regrettable que l'Académie ait laissé sans réponse beaucoup de questions, surtout quand elle a répondu à d'autres tout à fait analogues : ainsi, puisqu'elle indique les formes plurielles de beaucoup de mots en *al* ou de noms composés, pourquoi ne le fait-elle pas pour une foule d'autres ? Ici encore, nous avons cru devoir suivre une autre marche qu'elle, et nous avons fait en sorte que notre dictionnaire fournit immédiatement la réponse à toutes les questions de grammaire qui peuvent embarrasser les étrangers, et quelquefois les Français eux-mêmes.

Il ne s'agit ici encore une fois que de *décision* et d'*autorité*. Manière détournée d'aborder le problème de l'*authoritas* politique, scientifique, idéologique et esthétique, sous laquelle les usages de la parole restent toujours contraints. En cette circonstance, l'analyse de Larousse se fait plus critique à l'endroit de l'Académie française, et plus circonstanciée quant à l'une des grandes questions qui ont travaillé en Europe la pensée du langage au siècle classique.

C'est dans ce complexe *sémiologique* (la définition est celle d'un signe), *linguistique* (la définition est inscrite en langue), *grammatical* (la définition est articulée), *lexical* (la définition s'applique à un mot), *sémantique* (la définition explique un contenu), et *gnoséologique* (la définition contribue à la connaissance), que la conception définitoire de Pierre Larousse, telle qu'elle s'exprime dans le GDU, prend tout son sens et toute sa valeur novatrice. On reconnaît aisément dans ce quadruple souci formel le pédagogue et l'homme engagé que fut Pierre Larousse. Tout ce qui, en somme, fait la richesse et l'intérêt de son grand oeuvre.

Bibliographie

G. ROQUES, «Des régionalismes dans les dictionnaires des XIXe et XXe siècles», in *Travaux de Linguistique et de Philologie*, xxvi, Strasbourg-Nancy, 1988, pp. 236-250.
P. KOCH et W. ÖSTERREICHER, *Gesprochene Sprache in der Romania : Französisch, Italienisch, Spanisch*, Niemeyer,

Tübingen, 1990.

M. GLATIGNY, *Les marques d'usage dans les dictionnaires français monolingues du XIXe siècle*, Tübingen, Niemeyer, 1998, p. 354-355.

J. COLLINOT, F. MAZIERE (Dir.), *La définition*, Paris, Librairie Larousse, Collection Langue et langage, 1900, p. 304.

Notes

[?1](#) Gilles Roques, «Des régionalismes dans les dictionnaires des XIXe et XXe siècles», in *Travaux de Linguistique et de Philologie*, XXVI, Strasbourg-Nancy, 1988, pp. 236-250.

[?2](#) Relayé ici par Peter Koch et Wulf Österreicher, *Gesprochene Sprache in der Romania : Französisch, Italienisch, Spanisch*, Niemeyer, Tübingen, 1990.

[?3](#) Lorédan Larchey, Émile Boutmy, etc.

[?4](#) Michel Glatigny, *Les marques d'usage dans les dictionnaires français monolingues du XIXe siècle*, Tübingen, Niemeyer, 1998, p. 354-355.

[?5](#) Cf. Chaurand, Jacques, Mazière, Francine (Dir.), *La définition*, Paris, Librairie Larousse, Collection Langue et langage, 304 p.

[?6](#) Il n'est d'ailleurs pas sans intérêt de noter que la phraséologie des deux auteurs recourt parfois aux mêmes expressions analogiques, telle celle du labyrinthe : «L'écrivain embarrassé sur l'emploi de certaines locutions, sur certaines règles qu'il n'a pas présentes à la mémoire, ou qu'il n'a pas approfondies, cherche souvent un guide qui l'éclaire; il ignore quel est le Grammairien qu'il pourra consulter avec confiance; souvent même, dans son incertitude, et craignant de tomber dans une faute, il adopte une tournure qui ne rend pas complètement son idée, ou qui la dénature. Je lui offre le fil d'Ariane, je lui indique la sortie du labyrinthe; et c'est, éclairé par les lumières des plus célèbres Grammairiens et des plus grands écrivains, qu'il reconnoîtra la route à suivre, ainsi que les mauvais pas à éviter» [p. ii-iii]. Présomption ou non, un tel aveu marque nettement l'articulation de la grammaire et du style qu'un esprit conservateur du début du XIXe siècle pouvait exposer sous l'hypothèque éthique conditionnant alors toute définition du Beau : «Bien convaincu que la Religion et la Morale sont les bases les plus essentielles de l'éducation; que les règles les plus abstraites sont mieux entendues lorsqu'elles sont développées par des exemples; et qu'à leur tour les exemples se gravent mieux dans la mémoire, lorsqu'ils présentent une pensée saillante, un trait d'esprit ou de sentiment, un axiome de morale, ou une sentence de religion, je me suis attaché à choisir de préférence ceux qui offrent cet avantage. J'ai en outre multiplié ces exemples autant que je l'ai pu, et je les ai puisés dans les auteurs les plus purs, les plus corrects; de sorte que, si dans certains cas, nos maîtres en grammaire sont partagés d'opinion, si certaines difficultés se trouvent résolues par quelques-uns d'eux d'une façon différente, et qu'on soit embarrassé sur le choix que l'on doit faire, sur l'avis que l'on doit suivre, on éprouvera du moins une satisfaction, c'est qu'on aura pour se déterminer l'autorité d'un grand nom; car, comme l'a dit un auteur, Il n'y a de Grammairiens par excellence que les grands écrivains» [pp. vi-vii]

[?7](#) Inutile de revenir ici sur tous les textes philosophiques, politiques ou littéraires qui abordent cette question. Que l'on se rappelle seulement le passage du Stello de Vigny dans lequel Chatterton fait la description de l'organisation de l'état anglais : «... nous sommes tous de l'équipage, et nul n'est inutile dans la manœuvre de notre glorieux Navire.» [xvii]

Pour citer cet article :

Jacques-Philippe SAINT-GERAND, *De la définition lexicographique en contexte encyclopédique : le cas du Grand Dictionnaire Universel du XIXe siècle de Pierre Larousse*, *Autour de la définition*, Publifarum, n. 11, pubblicato il 2010, consultato il 22/05/2019, url: http://publifarum.farum.it/ezone_pdf.php?id=153